

RENTÉE SOLENNELLE
DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

UNIVERSITÉ IMPÉRIALE. — ACADEMIE DE NANCY.

RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS
DE DROIT
DES SCIENCES
DES LETTRES
ET DE
L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE
DE NANCY

Le 16 novembre 1867



NANCY

V° RAYBOIS, IMPRIMEUR DES FACULTÉS

Rue du faubourg Stanislas, 3

RAPPORT

DE

M. Ed. SIMONIN

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Depuis la dernière réunion solennelle de l'instruction supérieure, l'organisation de l'enseignement médical n'a pas été modifiée et l'espoir de la discussion d'un projet de loi ne s'est pas réalisé. Les difficultés sérieuses auxquelles, l'an dernier, je faisais allusion et que l'impatience de l'École de Nancy, pour le bien des études, ne lui fait pas méconnaître, paraissent devoir encore ajourner ses espérances. Peut-être les plus anciens professeurs de l'École n'entreront-ils pas dans cette terre quasi promise et dont

peut-être, aussi, le sol ne doit point porter tous les fruits que nos successeurs semblaient devoir y recueillir.

Mais si l'organisation générale de l'enseignement médical s'est encore éloignée, si les Ecoles de Médecine doivent rester des Etablissements municipaux et départementaux, chacune d'elles n'a-t-elle point le devoir de tenter isolément, avec l'assentiment ministériel, de réaliser, successivement, avec l'aide des pouvoirs locaux, certaines améliorations indiquées par les écoles, à la demande même des Ministres de l'Instruction publique qui se sont succédés pendant les dix dernières années.

Si l'exposition des faits qui concernent l'exercice écoulé n'était devenue un devoir officiel, elle devrait donc être faite, aujourd'hui, d'une manière toute spéciale pour que les pouvoirs auxiliaires de l'Ecole de Nancy pussent lui continuer leur bienveillant concours en formant leur conviction d'après ces faits eux-mêmes.

Pendant l'année 1866-1867, 50 Etudiants en médecine et en pharmacie ont pris 176 inscriptions à l'Ecole de Nancy, et 35 examens de fin d'année ont été subis. Parmi ces Etudiants se trouvaient un certain nombre d'Elèves, Polonais d'origine, et au moment où plusieurs d'entre eux vont quitter l'Ecole de Nancy, il est juste de dire que tous ces jeunes gens ont fait preuve d'une remarquable exactitude aux cours, d'un grand zèle, et que les noms de plusieurs d'entre eux vont tout à l'heure prendre place dans l'énumération des récompenses annuelles. On appréciera le travail de ces Etudiants en songeant que plusieurs

d'entre eux ne possédaient point complètement, au début de leurs études médicales, la connaissance de la langue française. L'Ecole suivra avec sollicitude la suite de ces louables efforts, non-seulement dans le temps des études mais, aussi, lorsque ces jeunes gens séparés de leurs maîtres auront, pour entrer dans la pratique médicale, à lutter contre les difficultés qui l'entourent toujours et qui ne peuvent être évitées qu'à force de courage, de dévouement et d'honorabilité. Pour les jeunes gens qui viennent de nous quitter, l'Ecole aime à espérer que ces difficultés seront vaincues complètement.

Dans le nombre des examens de fin d'année, trois fois seulement l'ajournement a été prononcé, et il est indispensable de donner une explication à cet égard. L'Ecole de Nancy a, depuis bien des années, imité, dans une mesure restreinte, ce qui a lieu dans les Facultés de Droit où une certaine latitude est laissée, quant au temps, aux Etudiants pour subir chacune des épreuves, et chaque fois que des motifs sérieux ont entravé les études, l'Ecole de Nancy permet de reculer assez l'examen, dit de fin d'année, pour qu'il ne soit abordé qu'après une préparation qui en assure le succès, en général. De cette manière les échecs sont fort rares et le succès aux examens ne compromet nullement le résultat des autres Etudes. Il a été dit que des motifs sérieux étaient seuls acceptés, et une preuve que la discipline de l'Ecole n'est point amoindrie est la radiation d'inscription prononcée 7 fois, en 1866-67, pour cause d'inexactitude aux cours.

Il y a quelques années, l'Ecole avait établi, au moment des examens de fin d'année, un concours écrit, pour chacune des années d'Etudes, afin de faire mieux apparaître les qualités des lauréats futurs. Ces concours facultatifs, eurent, pendant plusieurs années, un certain éclat, puis ces luttes pacifiques cessèrent un jour faute de combattants. Nous sommes heureux, Messieurs, de faire connaître que le zèle signalé déjà l'an dernier dans les travaux relatifs à l'anatomie, non-seulement s'est soutenu et agrandi cette année (1), encore, mais que le désir de succès plus éclatants a reparu chez nos Etudiants. L'an passé un concours clinique a eu lieu pour les Elèves de 3^e année, et il a paru assez important au Conseil de l'Ecole pour lui attribuer exceptionnellement un prix, sans réduire, toutefois, les récompenses méritées par l'assiduité, le travail, et la rédaction des observations cliniques. L'Ecole désire, vivement, que ces épreuves se généralisent plus encore ; elle est en droit d'ailleurs de l'espérer, en constatant le succès du cours pratique d'opérations chirurgicales, en constatant aussi le zèle apporté dans les travaux des amphithéâtres, qui, restés ouverts pendant le commencement du semestre d'avril 1867, se sont rouverts longtemps avant la fin des dernières vacances officielles ; en songeant, enfin, aux heureux résultats des concours qui ont eu lieu le 13 et le 14 de ce mois, pour les fonctions de divers attachés à l'Ecole ou aux hôpitaux (2).

Le zèle des Etudiants ne manque guère d'accroître celui des professeurs, et cette année nous avons dû à M. Léon

Parisot une source nouvelle d'instruction. Grâce à lui une clinique d'enfants a été ouverte à nos Etudiants, à l'hospice Saint-Stanislas, et l'an prochain nous pourrons présenter les résultats des études faites pendant une année entière dans cet Etablissement qui, à côté de sa population fixe, reçoit, aujourd'hui, des enfants blessés ou malades âgés de moins de onze ans.

Un mot, encore, doit être ajouté à l'occasion d'une innovation heureuse faite à la bibliothèque publique de Nancy. On sait que, depuis trois années, cet Etablissement est ouvert, chaque soir, aux personnes studieuses, et nous devons, ici, un remerciement à l'administration qui, prenant en considération les vœux de l'Ecole, emploie chaque année une certaine somme à l'achat de livres spéciaux, afin d'être utile aux études médicales des professeurs et des étudiants.

Les sessions relatives aux examens professionnels ont, en septembre et en octobre, terminé les travaux de l'année scolaire. En ce qui concerne les examens d'officier de santé, l'Ecole a eu le regret de ne pouvoir conférer le certificat d'aptitude au seul candidat admis aux examens et elle a reconnu le savoir de 22 sages-femmes; une 23^e a dû être ajournée. La session en vue du titre de pharmacien a été plus heureuse; sept candidats ont subi les examens, et les certificats d'aptitude ont été délivrés à MM. Besse, Forgeot, Gentilhomme, Grillot, Herpin et Mangelot.

Il ne reste plus, Messieurs, à indiquer dans cette courte revue que les travaux particuliers des professeurs de l'E-

cole. En présence des difficultés sans nombre qui entourent, en médecine légale, l'étude des traces du sang, M. Blondlot s'est appliqué à reproduire des résultats qui, signalés et admis en Allemagne, ont été, généralement, niés en France. Dans un important mémoire présenté à l'Académie de Stanislas, et à l'Institut, M. Blondlot a mis en évidence les conditions indispensables pour obtenir ces résultats, et il a signalé les causes d'erreur qui existent dans la recherche de l'hémine dont la constatation par les moyens chimiques aidés du microscope est, aujourd'hui, la preuve irrécusable de la présence du sang et qui peut être produite avec une quantité extrêmement faible du liquide dont il est parfois si important de constater la nature (3).

M. Lallement a lu à la Société de Médecine plusieurs observations importantes (4), et dans un discours de réception à l'Académie de Stanislas, en s'occupant des *infimement petits*, il a démontré l'importance du rôle que remplissent les êtres microscopiques dans la nature, et celle des éléments anatomiques dans l'organisme vivant. En répondant, comme Président de l'Académie, au discours du récipiendaire, M. Léon Parisot (5) a prouvé, avec le succès qui résulte toujours des convictions profondes, que l'inspiration des médecins, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur la science expérimentale, n'est que de la fantaisie, et qu'il faut la proscrire au nom de la science et de l'humanité.

M. Demange a publié un nouveau volume relatif aux travaux des Conseils d'hygiène, continuant, ainsi, l'utile

concours qu'il n'a cessé d'apporter depuis dix années à l'hygiène dont il répand les saines doctrines dans un enseignement spécial (6).

MM. Grandjean (7) et Bertin (8), ont, devant l'Association médicale de la Meurthe, exposé l'état prospère de cette association et les bienfaits nombreux qu'elle a déjà répandus.

Enfin un autre professeur (9), dans des travaux spéciaux, s'est occupé de la théorie générale de l'assistance médicale à domicile, — des résultats des services d'assistance médicale et de la vaccine, dans le département de la Meurthe en 1866; — des problèmes à résoudre avant la construction d'un hôpital, — du choix de l'emplacement destiné aux futurs hôpitaux Saint-Charles et Saint-Julien de Nancy, et faisant l'application de la physiologie aux faits qui sont relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme, il a mis en relief les faits propres à servir de guide dans l'emploi des agents anesthésiques et à faire éviter les causes de mort.

Plusieurs professeurs se sont encore livrés à des travaux importants, et il est regrettable que l'absence de publicité m'interdise de parler de nombreux mémoires dus à MM. Victor Parisot, Léon Parisot et Poincaré.

Mais, Messieurs, ce ne sont pas seulement des faits réélisés dont il convient de vous entretenir, il faut encore vous associer aux projets qui, dans l'avenir, doivent être les causes de succès nouveaux. A ce titre il convient de vous signaler une grande œuvre de l'administration hos-

pitalière de Nancy. L'an passé cette œuvre était à l'état de projet seulement; on était convaincu de la nécessité de déplacer l'hôpital Saint-Charles, siège actuel des cliniques de l'École, pour permettre à cet hôpital de recevoir les accroissements dus à la libéralité de MM. Roger et de la Salle, et pour lui donner une salubrité que des fondations successives de lits lui ont fait perdre. Il s'agissait, en même temps, de transporter l'hospice Saint-Julien du centre de la ville hors de son enceinte. Depuis l'an dernier un grand pas a été fait; l'étude des terrains a eu lieu; et, aujourd'hui, l'administration des hôpitaux est en possession de ceux qui doivent être le siège des nouveaux établissements. On doit féliciter hautement l'administration du début de l'œuvre. Le terrain, admirablement situé près de l'une des portes de Nancy, devant offrir une superficie de 80 mètres carrés pour chacun des futurs malades, recevant une masse d'air considérable et très-pur, venant directement des campagnes avoisinantes, devant aussi recevoir de l'eau en abondance, éloigné de tout établissement bruyant, incommode, insalubre ou dangereux, sera l'un des emplacements les plus heureux qu'on puisse se figurer. Au lieu des aspects si tristes qui entourent l'hôpital Saint-Charles actuel, au lieu de cours entourées de hauts bâtiments et privées de végétation, les malades du futur hôpital Saint-Charles jouiront d'un air pur, de promenades étendues et d'un horizon varié et agréable, et il n'est douteux pour personne que les traitements auront, dans le futur établissement, des conséquences heureuses bien différentes de celles qui sont aujourd'hui constatées.

Excusez-moi, Messieurs, si je parle un peu longuement de nos futurs hôpitaux. Le médecin pense toujours avec bonheur à ces asiles où les règles de la science médicale sont appliquées, et d'où sortent les perfectionnements de ses doctrines pour arriver à la vérité. C'est dans les hôpitaux, en effet, que l'on trouve à la fois des arguments contre ceux qui ne croient pas à la médecine et contre ceux qui y croient trop, et qui, mécontents des limites de l'art, cherchent ailleurs des secours illusoire. La crédulité, en effet, est une dupe qui s'offre d'elle-même depuis l'humble village qui a son sorcier guérisseur, jusqu'aux demeures splendides où le sorcier ne fait que changer d'allure et d'habit, et encore il n'en change pas toujours, car, il n'y a pas longtemps, un de ces prétendus sorciers ne quittait même pas son uniforme. Je connais, disait l'un des brillants professeurs de ce siècle, M. Rostan, dont la science déplore la perte récente, des gens d'esprit qui croient fermement s'être garantis du choléra avec une ceinture de soie cramoisie; j'en connais d'autres qui portent trois marrons dans leur poche pour se préserver de tous les maux. Ces gens là ne croient pas à la science. M. *** ne croit pas à la médecine, je cite toujours M. Rostan, mais il croit à la moutarde blanche; M. ***, autre incrédule, croit à la médecine Leroy; M. *** croit à l'homœopathie, etc. Dans les hôpitaux, Messieurs, il ne doit y avoir placé ni pour l'homœopathie, ni pour le somnambulisme, ni pour le docteur noir, ni pour le spiritisme. Dans les hôpitaux, le vrai médecin laisse à la nature ce

que la nature suffit à guérir, l'aidant là seulement où elle peut lui porter secours, apportant un palliatif là où il ne reste que ce moyen à employer, et, au contraire, agissant énergiquement, là où l'intervention de l'art doit avoir une puissance certaine. En un mot, le médecin n'exerce son art qu'en s'inspirant de la vraie science médicale.

NOTES.

(1) Chaque étudiant a pris, au *minimum*, part à cinq séries de dissection. Quelques étudiants se sont livrés aux travaux anatomiques durant six mois consécutifs.

(2) Lors du Concours des préparateurs-aides des cours d'anatomie et de physiologie, les questions tirées au sort ont été les suivantes :

1° Question orale : De l'artère hypogastrique et de ses branches ;

2° Questions pratiques : Découvrir les artères tibiale postérieure, thyroïdienne inférieure et cubitale.

Lors du Concours pour l'internat les questions ont été les suivantes :

1° Question à traiter par écrit : De la moelle épinière ; Anatomie de conformation ; Histologie ; De la conductibilité dans la moelle, théorie de Charles Bell et Longet ; Théorie de Brown Sequard ; De la moelle comme foyer d'innervation ; Phénomènes réflexes ;

Influence de la moelle sur la respiration, la circulation, les organes génito-urinaires, sur la calorification ;

2° Question à traiter oralement : Des calculs vésicaux.

(3) M. Blondlot. — *Sur la constatation médico-légale des taches de sang.*

Les différentes méthodes employées pour constater les taches de sang laissent beaucoup à désirer, lorsque, il y a quelques années, des chimistes allemands imaginèrent d'arriver à ce résultat par la formation des cristaux d'hémine ou cristaux du sang. Mais, tandis que, de l'autre côté du Rhin, la méthode nouvelle compte des partisans nombreux parmi les savants les plus distingués, elle n'a été accueillie, jusqu'ici, en France, qu'avec une extrême prévention. Désirant savoir à quoi s'en tenir sur un sujet aussi important, M. Blondlot en fit une étude sérieuse, et ne tarda pas à se convaincre que, malgré quelques imperfections, la nouvelle méthode peut être considérée comme une des plus belles conquêtes de la médecine légale. Cette méthode est simple. Elle consiste à chauffer la matière de la tache suspecte, sur le porte-objet du microscope, avec addition de quelques gouttes d'acide acétique et de sel marin. Après le refroidissement, le microscope y décèle de nombreux cristaux caractéristiques : ce sont des lames rhomboïdales très-nettes, dont la couleur varie du jaune-clair au rouge-brun. Or, le sang de tous les animaux produit des cristaux identiques ; tandis qu'aucune autre substance ne saurait leur donner naissance. Leur formation prouve donc incontestablement la présence du sang. Toutefois, un certain nombre de circonstances peuvent mettre obstacle à la formation des cristaux d'hémine, et c'est à les déterminer que notre collègue s'est spécialement appliqué. Les expériences nombreuses qu'il a exécutées dans ce but l'ont mis à même de constater des particularités diverses. De ces particularités, les unes n'ont d'autre objet que de faciliter l'application de la méthode nouvelle ; d'autres ont assez d'importance pour que, faute d'y avoir égard, on s'expose

à n'obtenir aucun résultat ; il en est enfin qui mettent un obstacle absolu et irremédiable à l'emploi de la méthode en question. Après avoir exposé avec détail tout ce qui est relatif à ces différents faits, M. Blondlot conclut : 1° que de tous les procédés mis en usage pour reconnaître les taches de sang, celui qui repose sur la production des cristaux d'hémine est, sans contredit, le plus sûr, le plus constant, et, à beaucoup près, le plus sensible ; 2° qu'il ne présente aucune difficulté d'exécution et exige seulement quelques précautions, qui, étant connues, deviennent faciles à réaliser ; 3° qu'il peut, cependant, se présenter quelques circonstances, en quelque sorte exceptionnelles où cette méthode cesse, à son tour, de produire des résultats : de sorte que, en définitive, si la production des cristaux d'hémine prouve toujours la présence du sang, leur défaut ne prouve pas nécessairement son absence.

(4) M. Lallement. — Titre des observations lues à la Société de Médecine :

1° *Etranglement interne* par contraction spasmodique de l'intestin démontré par la nécropsie.

2° *Luxation irréductible avec fracture de l'astragale*, nécessitant la résection secondaire du fragment déplacé, opération suivie de guérison presque sans claudication. Cette observation est accompagnée de réflexions sur le mode de production, le diagnostic et le traitement de cette lésion.

Des infiniment petits, discours de réception à l'Académie de Stanislas, lu en séance publique le 23 mai 1867.

(5) M. Léon Parisot. *Réponse à M. le docteur Lallement*, prononcée dans la séance publique de l'Académie de Stanislas, le 23 mai 1867.

(6) M. Demange, *Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe*, pendant les années 1865 et 1866 (tome IX^e de la série).

(7) M. Grandjean. *Discours prononcé dans la séance générale d'août 1867*, comme président de l'Association des Médecins de la Meurthe.

(8) M. Bertin. *Compte rendu de l'état de l'Association des Médecins de la Meurthe*, lu dans la séance générale d'août 1867.

(9) M. Edmond Simonin.

1° *De la théorie générale de l'assistance à domicile*. Rapport présenté au nom de l'Association des Médecins de la Meurthe à l'Association générale des Médecins de France, août 1867.

2° *Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine du département de la Meurthe*, pendant l'exercice 1866, lu au Comité central d'assistance médicale et de vaccine, le 27 mai 1867.

3° *Théorie de la construction d'un hôpital*. 1^{re} partie : des problèmes à étudier avant la construction d'un hôpital ; mémoire lu à la Société de Médecine (1867).

4° *Rapport relatif au déplacement de deux hôpitaux de Nancy*, présenté au Conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département de la Meurthe, le 2 novembre 1867.

5° *Application des doctrines physiologiques aux principaux faits observés à la suite de l'emploi de l'éther et du chloroforme*. — Recherche des origines organiques des fonctions. — Remarques principales propres à servir de guide dans l'anesthésiation. 1^{re} partie lue à la Société de Médecine.
